

## Réunion du 30 Mars 2016, UPMC Jussieu

### Membres du GT présents

Dominique Poincelot, Université de Franche-Comté

Alain Boivin, FIED

Véronique Dejardin, CNAM

Lison Ducastelle, Université de Caen Basse Normandie

Jean-Luc Guyot, UPR –Direction Administration Pénitentiaire DAP

Fanny Salane et François. Regourd, Université Paris Ouest Nanterre

Patricia Cavallo et Laurence Havé, Université Paul Valéry Montpellier 3 (en visio l'après-midi)

### Points abordés

- **Retour sur les rencontres avec l'UPR de Rennes et le SUEAD de Rennes 2 : importance du référent administratif et le besoin d'un accompagnement « humain ».**

La rencontre avec le proviseur de l'UPR de Rennes et du directeur du SUEAD de l'université de Rennes 2 met en exergue outre la forte répartition géographique des étudiants incarcérés dans l'ouest et dans des universités de différentes régions (cf. CR rencontre RENNES sur le site FIED) **un besoin criant d'accompagnement et de suivi personnels :**

- le besoin d'un référent administratif fortement engagé pour limiter la démobilité de l'étudiant incarcéré (prise en charge plus personnelle) ;
- le besoin d'un accompagnement pédagogique plus individualisé, notamment via un tutorat disciplinaire adapté (CEE, enseignant de l'université).

En effet, le dispositif EAD favorise l'accompagnement (tutorat, forum, devoirs en ligne... regroupement plutôt à distance via internet) mais pour l'étudiant en prison cela n'est pas possible en pratique sinon rare.

A ce titre différentes pratiques coexistent :

**Au CNAM**, la responsable administrative est détachée une journée par semaine pour faire le suivi des étudiants incarcérés et potentiellement un suivi personnalisé (parfois tutorat)...

**A Nanterre** un projet de formations dédiées à distance pour 10 étudiants en prison est mené par l'équipe pour une ouverture à la rentrée 2017 en renforçant l'accompagnement en présence. Le financement doit assurer le suivi pédagogique par un tuteur (étudiants M2) lors de visites physiques en prison. La proximité des centres pénitentiaires en région permet aussi cet accompagnement.

Le dispositif d'accompagnement doit être renforcé dans les universités moins engagées selon des modalités à adapter d'après ces expériences.

Pour cela, **un cahier des charges reprenant les modalités d'organisations pédagogiques adaptées aux prisonniers est à compléter par des expériences dans les établissements d'enseignement supérieur (CNAM, Caen, Nanterre, Rennes)**. En cela, nous présenterons une **typologie des pratiques de tutorat, d'accompagnement afin de mieux cerner les dispositifs potentiels et leur mise en pratique** pour les universités moins engagées.

A terme si l'absence de connexion internet individualisée est encore d'actualité, un modèle pédagogique mobilisant des tuteurs rattachés à d'autres universités dans le cadre d'une mise en réseau pourrait être pertinent bien que difficile à mettre en pratique.

- **Convergences de modalités pédagogiques DAEU :**

Nos centres EAD ont en commun le **DAEU**. C'est un diplôme qui concerne plus de 40% des étudiants incarcérés (près de 300 en 2015). Cela peut être un objectif en soi ou une porte d'entrée vers les études plus longues.

Notre objectif est, à partir d'un cahier des charges (boîtes à outils) qui servira de référence, de faire **converger les pratiques des diplômes DAEU** à distance concernés pour les étudiants incarcérés (8 ou 9 établissements). Cela permettra de mettre en pratique nos actions de développement des formations à distance et leur adaptation, d'éviter les couacs administratifs et adapter les pratiques aux étudiants incarcérés parfois démotivés par un dispositif trop peu personnalisé.

- **Guide pédagogique :**

La réunion élargie à l'Université Paul Valéry Montpellier 3 nous amène à réfléchir au livret pédagogique et à sa structure. Une partie « cours » avec une proposition d'innovations pédagogiques et des retours d'expériences menées à Montpellier 3 ou élargies à d'autres universités. Cette partie serait déclinée selon les disciplines (Droit, Psychologie, Lettres...).

Une partie « dispositifs d'accompagnement et suivi des étudiants » serait tirée du cahier des charges « adaptation des dispositifs organisationnels et pédagogiques » en reprenant les item suivants :

- - **Fonctionnement de l'enseignement EAD** : afin de bien informer l'étudiant des modalités de fonctionnement et d'organisation (calendrier, délais, durée des épreuves et pondérations...), Importance d'une prise de contact et d'un lien étroit et direct avec le RLE concerné.
- - **Accompagnement** :
  - - **Examens et devoirs** : besoin d'une information claire (dates, délais, pondérations des matières...) et de clarifier la nature et le statut des épreuves (contrôle terminal, continu, examens blancs...).
  - - **Tutorat** : aménager le tutorat (en lien parfois avec une association : GENEPI), importance du lien étroit et direct avec le RLE (typologie des pratiques : présence volontaire d'universitaires, suivi par accès à une plateforme pédagogique via le RLE comme à Rennes...). Quid du suivi du forum par l'étudiant non connecté ou partiellement via le RLE ?
  - - **Stages** : aménagements à prévoir, durée, dérogations pédagogiques (mémoire).
- - **Rupture du Cursus** : tenir compte d'une rupture possible lors d'un changement de centre, fin de la période de détention (maison d'arrêt) et lien avec une formation adaptée et classique en présence...
- - **Validation du diplôme**: difficulté d'assurer la continuité (cas de mobilité), intérêt du « livret université » qui renseigne du cursus. Objectif réinsertion de l'EAD...

Le second opus du **Guide de la scolarité universitaire en milieu carcéral** suivra le Guide administratif. Il sera présenté auprès des UPR/RLE dans les mois prochains dans le cadre d'un travail collaboratif. Il est plutôt à usage des universités qui ont quelques étudiants incarcérés et qui souhaitent adapter leurs dispositifs afin de mieux répondre aux attentes dans le cadre de leur responsabilité sociale.

D'autres visites d'universités permettront de mieux sensibiliser les équipes, les responsables à l'adaptation de nos formations à ces publics. Nous pensons à Toulouse et Lille.

- **Convention-cadre :**

Le projet a été relu par les responsables « enseignement » de la DAP ainsi que la CPU.

Une mention favorisant l'aide financière pour ces étudiants devrait être ajoutée (demande de D. Poincelot à Clotilde Marseault, chargée de mission Commission Vie étudiante et vie de campus à la CPU) sans que la gratuité soit la règle pour des raisons de coûts budgétaires et de responsabilisation des étudiants notamment.

La période électorale actuelle concernant les présidents d'universités et le changement de responsable Enseignement à la DAP n'est pas favorable à la signature de l'accord-cadre entre les deux ministères actuellement.